MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AMIANTE A MAITRISE D'OUVRAGE

La mission de SOCOTEC CALEDONIE a pour objet d'apporter au client une assistance technique indépendante lors de la définition et/ou de la réalisation de travaux de tout ou partie d'un bâtiment.

L'assistance technique peut comporter tout ou partie des différentes missions ci-après définies.

Les conditions particulières du contrat précisent le périmètre de la mission : Ouvrage(s) concerné(s), Phases de l'opération, Domaines dans lesquels porteront nos avis, Missions retenues (selon celles définies ci-dessous).

La mission porte sur les fonctions techniques relatives à la conformité au regard de la règlementation et les normes en vigueur.

A défaut de précision dans les conditions particulières du contrat seule la mission A sera réalisée.

RÉFÉRENTIEL :

- Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante

ENGAGEMENTS DU CLIENT :

Le client s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude du dossier, notamment :

- Désigner la ou les personne(s) ayant autorité et pouvoir de signature,
- L'ensemble des documents de diagnostic,
- Les plans du bâtiment dans sa situation actuelle,
- L'ensemble des éléments concernant le programme de travaux,
- Informer tous les intervenants des dispositions qui les concernent dans le présent contrat et s'assurer de leur pleine et entière collaboration avec nos services,
- A donner librement accès au chantier de travaux et, d'une manière générale, à fournir toutes facilités à SOCOTEC CALEDONIE pour l'exercice de sa mission.

Mission A : Etude de diagnostic

L'étude de diagnostic est destinée à fournir au client les renseignements techniques devant permettre l'orientation et la définition d'un programme de travaux.

DEROULEMENT DE LA MISSION A :

La mission de SOCOTEC CALEDONIE comporte :

- la consultation des documents techniques descriptifs des ouvrages concernés,
- une visite du site (si précisée dans le contrat),
- l'établissement d'un programme d'investigations éventuelles (reconnaissance, sondages, essais, analyses) et l'examen des résultats des investigations opérées à la diligence du client (P.V d'essais etc...),
- l'identification des actions envisageables pour la réalisation de travaux,

La mission prend fin à l'établissement d'un rapport de synthèse.

Cette mission est réalisée en concertation avec le client.

La présente mission ne comporte ni prélèvements ni analyses. Le contenu des rapports fournis par le client relatifs notamment à la présence de matériaux contenant de l'amiante ou du plomb est réputé exact. Toute découverte ultérieure ou en cours de chantier ne pourra être imputée à SOCOTEC CALEDONIE dans le cadre de cette mission.

Mission B : Etablissement d'une approche budgétaire estimative de travaux

La mission de SOCOTEC CALEDONIE a pour objet d'alimenter l'étude de faisabilité de mise en œuvre des programmes de ses clients en leur proposant une mission d'accompagnement spécifique. Celle-ci comprend l'établissement d'une approche budgétaire prévisionnelle globale estimative des travaux de désamiantage et/ou démolition afin d'aider le client à la prise de décision.

DEROULEMENT DE LA MISSION B :

La mission de SOCOTEC CALEDONIE comporte la réalisation des prestations décrites ci-après :

- Analyser les diagnostics liés aux opérations de travaux,
- Visiter le bâtiment dans son état avant travaux (si précisée dans le contrat),
- Evaluer des quantitatifs : sur plan et/ou sur site (selon les conditions particulières du contrat),
- Estimer le montant des travaux en adéquation avec le programme établi par le client,
- Rédiger un rapport synthétique.

La mission prend fin à l'établissement d'un rapport estimatif du budget prévisionnel des travaux.

Mission C : Assistance technique à la programmation

Cette mission a pour objet d'identifier les objectifs et exigences du client, d'en dresser l'état et d'établir, sous la forme d'un cahier des charges qui sera rendu contractuel, le programme fixant les caractéristiques générales auxquelles devra répondre le projet de travaux.

DEROULEMENT DE LA MISSION C :

Cette mission comporte :

- un audit d'identification et de recensement :
- des données générales de l'opération de travaux,
- des objectifs et souhaits exprimés par le client,
- des contraintes et conditions restrictives que le client entend imposer au projet,
- l'établissement d'un projet de cahier des charges codifiant, compte tenu des besoins exprimés par le client, les caractéristiques générales auxquelles devra satisfaire le projet,
- l'organisation d'une réunion de concertation avec le client afin de connaître ses observations sur le projet de cahier des charges et de procéder aux ajustements découlant de ses préoccupations et choix,

La mission prend fin à l'établissement du cahier des charges définitif exprimant, sous forme exigentielle, les caractéristiques auxquelles devront satisfaire les travaux ou, dans le cas où une équipe de maitrise d'œuvre a été désignée, à l'établissement d'un rapport d'avis sur ce cahier des charges (objectifs).

Mission D : Assistance technique au stade du projet

Cette mission a pour objet de vérifier si les documents du dossier de consultation des entreprises traduisent correctement les dispositions du cahier des charges exigentiel du CLIENT.

DEROULEMENT DE LA MISSION D :

Cette mission comporte :

- la participation à des réunions de travail,
- l'examen des documents du dossier de consultation des entreprises,

La mission prend fin à l'établissement d'un rapport récapitulant l'avis de SOCOTEC CALEDONIE sur les documents examinés.

Mission E : Assistance technique pour la passation des marchés de travaux

Cette mission est destinée à fournir au client une aide à la décision en vue de la passation des marchés des travaux.

DEROULEMENT DE LA MISSION E :

- le contrôle des offres par référence aux exigences techniques du dossier de consultation,
- l'analyse comparative des offres, sous l'angle technique et/ou économique (selon les conditions particulières du contrat)

La mission prend fin à l'établissement d'un rapport exprimant l'avis de SOCOTEC CALEDONIE sur les différentes soumissions.

Mission F : Assistance à la vérification de documents d'exécution

La mission de SOCOTEC CALEDONIE a pour objet l'assistance à la vérification règlementaire des documents d'exécution, et notamment, les plans de retrait ou d'encapsulage et/ou modes opératoires.

Il est rappelé que l'entreprise exécutante conserve la compétence et la responsabilité d'établissement des plans de retrait et d'encapsulage ainsi que des modes opératoires.

DEROULEMENT DE LA MISSION F :

- Réunion de lancement avec les encadrants techniques de l'entreprise exécutante
- Inventaire des pièces du dossier
- Vérification de la présence et du caractère complet des pièces obligatoires
- Rédaction d'un rapport indiquant les éléments manquants ou à confirmer

A la réception des retours des organismes de tutelle et de prévention :

- Rédaction d'un rapport intégrant tous les avis afin de permettre à l'entreprise de procéder à la mise à jour de son propre outil d'instruction

Mission G : Contrôle des installations de confinement

La mission de SOCOTEC CALEDONIE a pour objet de réaliser la vérification des installations de confinement. Les vérifications dans le cadre de la présente mission portent sur :

- Recueil et vérification documentaire (pré-inspection) ;
- Vérifications fonctionnelles sur site : Inspection visuelle, sur-site, non destructive et sans démontage, des éléments des installations pour vérifier le respect des exigences fonctionnelles visées par la règlementation ;
- Mesures fonctionnelles : mesures des débits.

DEROULEMENT DE LA MISSION G :

La mission de SOCOTEC CALEDONIE est réalisée à l'achèvement des travaux de confinement statique après mise au point et réglage de l'installation de maitrise aéraulique par l'entreprise.

L'intervention de SOCOTEC CALEDONIE comporte les prestations suivantes :

- planification de la mission en fonction des conditions requises pour la réalisation des mesures. Les vérifications doivent être effectuées dans les conditions normales d'utilisation et de fonctionnement de l'installation ;
- recueil des données utiles pour réaliser la mission ;
- inspection de l'enveloppe de l'installation,
- contrôle de l'installation de décontamination du personnel et de l'installation de décontamination des déchets,
- vérification du dimensionnement et positionnement des entrées d'air de compensation maitrisées et entrées d'air de réglage, des extracteurs, mesure des débits d'air

A l'issue de ses prestations, SOCOTEC CALEDONIE remettra un rapport au client récapitulant les résultats des vérifications et des mesures effectuées.

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES DU CLIENT SPECIFIQUES A LA MISSION G :

- communiquer à SOCOTEC CALEDONIE les documents suivants : le descriptif détaillé de l'installation (plans de niveaux & des réseaux, étude aéraulique complète avec note de dimensionnement...), les caractéristiques du matériel utilisé,
- en cas de mise en activité préalable de l'installation, les résultats de mesures d'empoussièrement réalisée en META,

A ce titre, tout déplacement ne permettant pas de réaliser les mesures dans les conditions définies ci-dessus sera facturé en sus à hauteur de 50% du montant des honoraires de la mission avec un minimum de 300 euros HT, montant auquel s'ajoutera l'intégralité des frais engagés.

Mission H : Assistance technique au suivi de l'exécution des travaux

Cette mission a pour objet l'examen des conditions dans lesquelles s'effectuent les travaux confiés par le client aux entreprises.

DEROULEMENT DE LA MISSION :

- examen des documents d'exécution aux fins de vérifier la concordance des dispositions envisagées avec les prescriptions contractuelles,
- examen sur site des travaux en cours de réalisation par visites programmées et inopinées effectuées de manière discontinue,
- assistance aux opérations de réception.

Un compte rendu est formalisé à l'issue de chaque visite et un rapport est remis en fin de mission

Mission I : Assistance technique au suivi des délais et du planning financier

Cette mission a pour objet l'examen de la concordance de l'avancement des travaux réalisés par les entreprises par rapport au planning d'exécution des travaux et/ou au planning prévisionnel financier.

DEROULEMENT DE LA MISSION I :

- vérification du respect des étapes importantes des plannings contractuels et à signaler les écarts éventuels.
- Formalisation du suivi par la diffusion de compte rendu de visite(s) réalisé(s)

La mission prend fin à la réception des travaux. SOCOTEC CALEDONIE fait état d'un avancement de planning mais ne saurait être tenu comme responsable d'éventuels retards d'exécution.